

RTE, Chambres d'agriculture France et la FNSEA signent un accord national en faveur des exploitants agricoles concernés par les nouvelles lignes électriques à très haute tension

Datum 12.10.2026
Subjekt RTE
Region Francie
Kategorie Ekonomika, Energetický průmysl, Zemědělství

RTE (le Réseau de Transport d'Électricité), les Chambres d'agriculture France et la FNSEA ont signé aujourd'hui un accord national relatif à l'accompagnement des exploitants agricoles concernés par les projets de création de lignes électriques aériennes à 400 kV et 225 kV.

Cet accord est l'aboutissement de plusieurs mois d'échanges entre les organisations signataires et s'inscrit dans une relation partenariale de plusieurs décennies entre RTE et les représentants du monde agricole. Il traduit une volonté commune : développer les infrastructures électriques indispensables à la transition énergétique tout en garantissant une meilleure prise en compte des activités agricoles concernées.

Une reconnaissance du rôle essentiel de l'agriculture dans les territoires

Les exploitants agricoles sont des acteurs majeurs de l'aménagement du territoire et de la souveraineté alimentaire du pays. La création de nouvelles infrastructures électriques génère des contraintes durables pour les exploitations. Dans ce contexte, un dispositif national a été construit pour accompagner les exploitants agricoles concernés de manière homogène sur l'ensemble du territoire.

Un dispositif d'accompagnement inédit à l'échelle nationale

L'accord instaure un cadre national d'accompagnement des exploitants agricoles concernés par les projets de création de lignes aériennes à très haute tension. Pour les nouvelles lignes 400 kV, le dispositif prévoit un accompagnement complémentaire, financé dans le cadre des plans d'accompagnement de projet à hauteur de 1 000 euros par an et par équivalent pylône, sur une durée de 80 ans à compter de la mise en service de la ligne. L'accord étend également ce dispositif d'accompagnement aux créations de lignes aériennes 225 kV, avec le versement sur la même durée d'un montant de 375 euros par an et par équivalent pylône, répondant ainsi à une attente exprimée par les représentants de la profession agricole au cours des négociations.

Une démarche fondée sur le dialogue

Cet accord montre la capacité des acteurs du monde agricole et du secteur de l'énergie à construire ensemble un cadre national équilibré face aux défis de la décarbonation de l'économie et du renforcement du réseau électrique français. Les signataires soulignent la qualité du dialogue qui a permis de rapprocher les points de vue et de construire un dispositif partagé, conciliant l'intérêt général, la préservation de l'activité agricole et les enjeux de développement du système électrique.

RTE, les Chambres d'agriculture France et la FNSEA tiennent à rappeler que chaque projet s'inscrit dans un contexte territorial qui lui est propre. Le dialogue, engagé au niveau national depuis plusieurs décennies maintenant, doit continuer localement entre représentants de la profession agricole et RTE. C'est cette discussion qui a permis et permettra de rechercher, au cas par cas, les solutions les mieux adaptées aux enjeux et aux contraintes de chaque territoire.

Une coopération appelée à se poursuivre

RTE, les Chambres d'agriculture France et la FNSEA poursuivront leur travail commun afin d'assurer le déploiement opérationnel du dispositif et son appropriation par les exploitants concernés. Cette coopération témoigne de leur ambition commune : faire de la transition énergétique une transition territoriale réussie, construite avec les agriculteurs et au bénéfice des territoires.

Face aux défis de la transition énergétique, du développement industriel et de la souveraineté alimentaire, il est essentiel de construire des solutions équilibrées. Cet accord constitue une avancée importante. Il reconnaît la place de l'agriculture dans les territoires, apporte un cadre national clair aux exploitants concernés et illustre la capacité du monde agricole et du secteur de l'énergie à agir ensemble au service de l'intérêt général.

Cet accord marque une véritable reconnaissance des contraintes que l'arrivée d'une ligne électrique peut générer sur une exploitation. Désormais, l'agriculteur pourra bénéficier d'un accompagnement financier dans la durée. C'est un vrai progrès et une marque de considération pour le travail de la profession, qui confirme que l'agriculture est une activité économique à part entière. Ce cadre permettra, je l'espère, d'aborder plus sereinement la construction des futures lignes nécessaires

Nous avons besoin de renforcer notre réseau électrique pour accompagner la décarbonation de notre économie et préserver notre souveraineté. Mais nous ne voulons pas d'une transition énergétique qui se ferait au détriment de notre souveraineté alimentaire. Cet accord marque une étape importante : il reconnaît enfin pleinement les contraintes que les nouvelles infrastructures peuvent faire peser sur les exploitations agricoles et apporte un cadre national plus équilibré. Au-delà de ce cadre national, chaque projet doit continuer à faire l'objet d'un dialogue avec les agriculteurs et leurs représentants, particulièrement lorsque les enjeux territoriaux sont importants. La réussite de la transition énergétique passera par cette capacité à construire des solutions avec les territoires

<https://www.rte-france.com/actualites/2026-10-12-accord-national-faveur-exploitants-agricoles>